

Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 juin 2010 de M^{mes} Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Constitution genevoise garantit le droit au logement pour tous et pour toutes et que la Ville de Genève doit adopter une politique volontariste pour que les étudiant-e-s puissent trouver un logement;
- que, chaque année, des campagnes pour les logements des étudiants sont réalisées sans vraiment de succès;
- que la cherté et la pénurie de logements ne permettent pas aux étudiant-e-s de trouver de solution d'hébergement;
- que trop souvent les étudiant-e-s doivent vivre dans des espaces trop petits et insalubres et qu'ils n'ont pas les moyens financiers de payer les prix pratiqués en ville de Genève;
- que de nombreux aînés vivent seuls et aimeraient partager leur quotidien avec des jeunes pour maintenir le lien entre les générations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social intègre la possibilité de colocations entre étudiants et personnes âgées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est une fondation indépendante de la Ville avec un conseil de fondation compétent en matière de décisions stratégiques la concernant. Le Conseil administratif peut toutefois apporter les éléments de réponse suivants: les logements à loyers économiques de la FVGLS sont destinés à toutes les personnes à revenus modestes, y compris les étudiant-e-s.

Le logement des étudiant-e-s universitaires soulève toutefois de nombreuses problématiques. La première difficulté réside dans la capacité à leur garantir un logement pour la rentrée universitaire. Compte tenu du taux de rotation dans le parc locatif de la FVGLS, il est en effet difficilement envisageable de laisser des

logements vides dans l'éventualité de les relouer à la rentrée. En outre, les locations pour les étudiant-e-s sont souvent à l'année universitaire, voire au semestre. Une telle périodicité impliquerait de nombreuses rotations supplémentaires.

Dans la mesure où les étudiant-e-s ont des revenus très faibles, le mécanisme des loyers de la FVGLS aboutirait à n'avoir que des loyers à 300 francs mensuels pour ces logements. Par ailleurs, les logements de la FVGLS sont peu adaptés à des colocations sans espace communautaire. Les immeubles sous contrôle ne permettent pas cette souplesse, le taux d'occupation et le taux d'effort sont contrôlés à l'entrée du locataire et pendant toute la durée du bail. Cela implique que les revenus du locataire et de l'étudiant cumulés doivent respecter les barèmes d'accès et de sortie.

La FVGLS pourrait, dans le cadre d'une opération de grande ampleur, construire un certain nombre de logements pour étudiant-e-s dans la perspective de les remettre ensuite à l'un des acteurs spécialisés dans le logement pour étudiant-e-s et jeunes en formation à Genève.

Enfin, il serait opportun au niveau cantonal de promouvoir des immeubles mixtes pour étudiant-e-s et avec encadrement pour personnes âgées, avec des typologies adéquates et un encadrement professionnel.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez